

## Groupe de travail FS du 20/2/2024

étude des fiches SST :

- bâche percée : pas de risque de poussière d'amiante. MME ROBERT indique qu'après visite du chantier elle a constaté la mise en place d'une double bulle pour éviter une éventuelle dispersion. Par ailleurs, des mesures et contrôles sont réalisés par un organisme indépendant et sont visés par le nouveau inspecteur SST.  
Solidaire demande néanmoins qu'un suivi médical des agents travaillant au rez de chaussée soit mis en place.  
La fin des travaux est prévue pour mi mars pour la zone de réception et peut-être mi-avril pour le reste. L'accès pour le public va être redirigé provisoirement vers le parking par l'accès PMR car l'arrivée dans le hall d'accueil (haut des marches) va également faire l'objet de travaux de rénovation.
- Accident de la circulation entre une voiture sortant du parking Bodin par l'avenue du Mal Leclerc et une personne circulant à trottinette sur le trottoir à contresens.  
Il est demandé si une signalisation peut être mise en place pour indiquer la sortie du parking.

Fiches de signalement

Les courriers de mise en garde sont adressés systématiquement.

Pour celles relevant de propos à caractère raciste en interne, chaque agent impliqué a été reçu individuellement par Mme Llaury avec remise en main propre et demande de signature d'un courrier sur le rappel de la déontologie. Chacun des protagonistes en cause est averti que si de nouveaux incidents se reproduisent, une sanction disciplinaire sera appliquée car ces faits sont inadmissibles et portent atteinte à la dignité sur un lieu professionnel.

Cédric Hazerat fait remarquer que ces incidents proviennent d'un climat de tension existant depuis plus d'un an au sein de ce service (SDIF) et que malgré les alertes répétées des OS, rien ne change. Mme Llaury redit que l'espace de dialogue demandé l'année dernière est un processus qui n'existe plus.

Pour permettre à tous les agents de ce service, chefs de service compris d'avoir un temps de parole et d'écoute, Mme Llaury propose des permanences par une personne « neutre » soit MME COUTY (assistante sociale). Chacun pourra être reçu individuellement à la date qui lui convient sur les 5 demi-journées proposées du 27/02 au 20/03, sans avoir à poser un motif d'absence, simplement prévenir le chef de service lors du rdv.

Solidaire redemande que les fiches de signalement soit transmise aux OS dès le signalement déclaré. Mme AGATI fait remarquer que le règlement intérieur ne le prévoit pas.

Mme Llaury fait part du déploiement de signalFip.

Questions diverses :

un accident de service est en cours de traitement sans plus de précision pour l'instant.

Le budget 2024 est en hausse par rapport à 2023 ; les modalités d'exécution restent les mêmes. 3 formations sont déjà programmées dont certaines sur site (Vendôme).

Mme Llaury rappelle qu'il est important que les agents postulent en nombre notamment en raison de l'intégration de nouveaux agents.